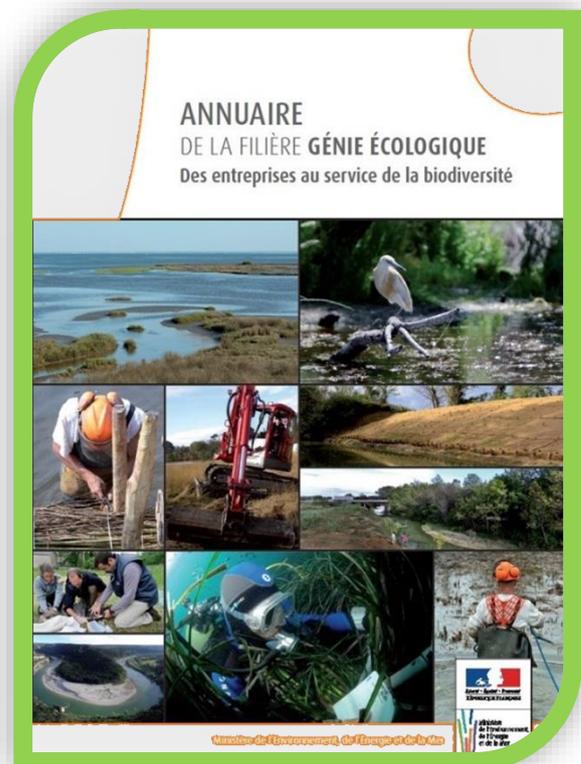


A-IGÉCO

Fédérer les réseaux des
Professionnels de la Biodiversité

Annuaire des entreprises de l'Ingénierie et du Génie écologiques – Études, Conseil, Travaux et Fournisseurs *Règlement*



Contexte et historique

Le Ministère de l'Écologie s'est engagé dans une démarche de soutien au développement de la filière du génie écologique (ensemble des activités de gestion ou restauration de la biodiversité¹).

En 2014, un diagnostic approfondi mené avec les entreprises de la filière et les réseaux concernés a montré que ces entreprises étaient souvent mal connues des maîtres d'ouvrage. Il a donc été proposé d'élaborer un annuaire permettant de faire connaître les entreprises privées de cette filière aux donneurs d'ordre intéressés.

La première version de l'Annuaire National de la Filière Génie Ecologique a ainsi vu le jour en 2014, sous l'égide d'un comité de pilotage animé par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) et constitué de représentants de l'Association Française Interprofessionnelle des Ecologues (AFIE), de l'Association française pour le Génie Biologique ou Génie Végétal (AGéBio), du PEEXE, de Syntec-Ingénierie et de l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE). Il a par la suite été mis à jour en 2016.

En 2018, le Centre De Ressources Génie Écologique (CDR GE) de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'A-IGÉCO (Association fédérative des acteurs de l'Ingénierie et du Génie Écologiques) mettent à jour l'annuaire et en proposent une version interactive : <https://www.genieecologique.fr/recherche-ent-ge>

Cet annuaire permet ainsi de mieux connaître les activités des entreprises de la filière du génie écologique et de fournir des précisions concernant leurs zones d'intervention, références, chiffres clés...

Si des critères de compétences et de références ont été utilisés pour sélectionner les entreprises candidates ayant réellement des activités dans le domaine de la biodiversité, cet outil se veut avant tout informatif et n'a pas vocation à constituer un outil de labellisation de la qualité des prestations effectuées par les entreprises.

En 2019, l'A-IGÉCO et ses partenaires ouvrent l'annuaire aux nouvelles candidatures, permettant ainsi chaque année à de nouvelles entreprises d'intégrer cet Annuaire National de la Filière Génie Ecologique.

Le comité de pilotage de sélection des candidatures inclut les réseaux de l'A-IGÉCO (AFIE, AGéBio, ASTEE, CINOV-TEN, Unep, REVER, Syntec-Ingénierie, UPGE, CIBI, ARTEINA et Kalisterre) ainsi que l'OFB.

¹ Ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie

Ce Copil a mis au point le questionnaire ainsi que les critères de compétences, qui permettent à la fois de valider les entreprises candidates ayant leur place dans cet annuaire, mais aussi de recueillir les informations qui figurent dans sa version en ligne.

Enfin, en 2022 et dans un souci de lisibilité, l'annuaire est renommé « Annuaire des entreprises de l'Ingénierie et du Génie écologiques – Études, Conseil, Travaux et Fournisseurs ».

Candidatures éligibles

Toute entreprise dont l'activité relève de l'Ingénierie et du Génie Ecologique tels que définis dans le Journal Officiel² peut prétendre à figurer dans l'annuaire. Il peut par exemple s'agir d'une entreprise réalisant des études et/ou des travaux de génie écologique et/ou étant fournisseur de matériel végétal.

Dans le cas d'une entreprise présentant à la fois une activité de bureau d'études et/ou d'entrepreneur et/ou de fournisseur de matériel végétal, il est demandé que l'entreprise formule **un dossier individuel par catégorie**.

Il est demandé que l'entreprise qui candidate possède un numéro SIREN et un code APE.

Il est demandé à ce que l'entreprise ait plus de 3 années d'existence.

Il sera demandé de préciser à quel type d'activité (études, travaux, fournisseur) correspond le chiffre d'affaires lié au génie écologique.

Afin de justifier de son expérience, l'entreprise devra présenter *a minima* 5 références dont au moins :

- une datant de plus de 3 ans afin de juger du retour d'expérience à moyen terme
- deux datant de moins de 3 ans afin de juger d'une activité récente

Afin de justifier de ses compétences, l'entreprise devra indiquer les qualifications et compétences du personnel intervenant sur les études et/ou les travaux de génie écologique.

Validation des candidatures

Les candidatures seront analysées par le secrétariat de l'A-IGÉCO. Elles seront ensuite validées par un comité de pilotage constitué des membres de l'A-IGÉCO volontaires et du CDR GE, à titre consultatif.

² Conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la résilience des écosystèmes.

Note : Le génie écologique permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes. (Journal Officiel du 18 août 2015).

Ce comité de pilotage validera par période de 6 mois les candidatures reçues.

La validation des candidats se fera à la majorité de voix positives sur le total des voix du comité qui se seront prononcées.

Modalités de candidature

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le questionnaire en ligne :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdjWp805tYeQ_Lsoo7cOuiOOjLW3tb6laKZkcbAnNOhzyk5Eg/viewform

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'A-IGÉCO :

Mélanie CORNET

Mail : annuaire.ge.aigeco@gmail.com

Tel : 06 60 97 42 35

Mises à jour de l'annuaire

Une mise à jour **semestrielle** de l'annuaire aura lieu sur la base des candidatures validées.

Une actualisation **annuelle** des données des entreprises figurant dans l'annuaire est réalisée au premier semestre. Afin d'éviter de faire figurer dans l'annuaire des entreprises n'existant plus, les entreprises qui n'auront pas répondu aux relances seront retirées de l'annuaire après **deux ans** sans actualisation de leurs données.